



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

**AVIS PUBLIC**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C2-05 À MÊME LES ZONES C2-08 ET H2-02**

**Assemblée publique de consultation**

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 26 mars 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C2-05 À MÊME LES ZONES C2-08 ET H2-02**

Le présent règlement vise à modifier les limites de la zone C2-05 en l'agrandissant à même les zones C2-08 et H2-02 du Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 avril 2024 à compter de 18h30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 28 mars 2024.

La greffière,

Flavie Robitaille